



Procès-verbal

SEPTIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 14 septembre 2022 à 19 h
Au Centre de Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560, route de l'Église, salle 119

PRÉSENCES:

M ^{me} Marie-Hélène Felt	Présidente (2023)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2024)
M ^{me} Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau

ABSENCES :

M ^{me} Mikchéla Saint-Louis	Secrétaire (2023)
M ^{me} Audrey Collin	Administratrice cooptée (2023)
M. Charles-Hubert Riverin	Administrateur coopté (2023)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024)

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

La présidente, M^{me} Marie-Hélène Felt ouvre la séance à 19 h.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Amélie Laliberté, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption du procès-verbal du 8 juin 2022

RÉSOLUTION 22-07-01

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 juin 2022

4 Période d'information des membres du conseil municipal

M^{me} Mercier-Larouche souligne que plusieurs travaux routiers sont en cours ou le seront prochainement dans différents secteurs du quartier et à la tête des ponts. Elle rappelle que le 311 est un excellent moyen pour signaler les problèmes ou les préoccupations des citoyens à cet égard.

M. Weiser souligne les activités qui ont eu lieu cet été à la [place éphémère](#) du parc Raymond-de Rosa dans le secteur Saint-Ursule en collaboration avec le projet *Mon quartier vivant* de l'organisme Ressources Espace Familles. Entre 100 et 300 personnes ont fréquenté la place à tous les dimanches pour profiter des spectacles offerts. Le bilan de l'activité sera déposé prochainement. Il serait intéressant de reconduire l'événement l'année prochaine en impliquant le conseil de quartier et les gens d'affaires.

M^{me} Corriveau enchaîne avec les travaux de sécurité routière qui ont eu lieu cet été autour de l'école des Cœurs-Vaillants et qui sont sur le point d'être finalisés. Le projet qui a été fait de concert avec la direction de l'école et le comité de parents. Outre la place éphémère mentionné plus tôt, le pickleball au parc Raymond-de Rosa a aussi retenu l'attention cet été puisque des adeptes de ce sport ont présentés une requête à l'Hôtel de ville. Des citoyens s'activent par ailleurs à relancer une corporation des loisirs dans le secteur Sainte-Ursule. En terminant, M^{me} Corriveau invite les gens à profiter du changement de saison pour donner au suivant les vêtements encore bons dont ils ne se serviront plus.

M^{me} Mercier-Larouche mentionne que l'appel à projets 2023 pour le programme de mobilisation à la sécurité routière a été lancé cette semaine par la Ville. Le conseil de quartier a été très actif à cet égard ces deux dernières années et il pourrait s'en prévaloir pour une troisième année consécutive. La subvention maximale est de 3 000 \$ par conseil de quartier et par conseil d'établissement. Un partenariat entre ces différents organismes est possible. On mentionne que l'école des Cœurs-Vaillants a déjà participé à une activité avec le conseil de quartier de Saint-Louis et que l'école Saint-Louis-de-France collabore déjà avec le conseil de quartier de Sillery via la section Saint-Yves.

5 Première période de questions et commentaires du public

Projet Humaniti – Un citoyen demande si l’administration municipale entend soutenir la réalisation du projet tel que présenté et s’il y aura une véritable consultation publique sur ce projet. M. Weiser va revenir avec les détails parce qu’il y a eu des modifications au projet. Il y aura certainement des séances d’information. M^{me} Felt rappelle que le conseil de quartier a envoyé une lettre au maire en mai dernier à ce sujet, mais qu’il n’a pas encore reçu de réponse.

Boisé de Rochebelle – Une citoyenne revient sur le sujet du rond-point prévu sur l’avenue Roland-Beaudin pour desservir la coopérative La Bouée et le CPE qui seront localisés dans le nouvel immeuble qui sera adjacent au Boisé de Rochebelle. Déjà amputé de toutes parts, le boisé le sera à nouveau par l’aménagement du rond-point.

Dans la réponse à la résolution 22-05-06 que le conseil de quartier a transmis à la Ville et dont M. Gagnon-Pelletier fait lecture, le Bureau de projet du tramway confirme que le rond-point est nécessaire pour assurer l’accès à l’immeuble.

La citoyenne rappelle que lors de la consultation publique tenue en 2019, le projet de construction de l’immeuble avait été mal accueilli parce qu’il contrevenait au zonage, qu’il s’agissait d’un « spot zoning » et que le [PPU Plateau centre de Sainte-Foy](#) prévoyait plutôt des espaces verts à cet endroit. À l’instar du conseil de quartier, elle souhaiterait qu’une autre solution que celle du rond-point soit envisagée et elle se dit prête à collaborer avec la Ville à ce sujet.

Par ailleurs, la citoyenne qui s’intéresse depuis plus de 10 ans au quadrilatère situé à l’ouest de la route de l’Église, entre le chemin des Quatre Bourgeois et le boulevard Laurier, demande ce qu’il advient du comité de bon voisinage du tramway pour ce secteur. M. Gagnon-Pelletier indique que le Bureau de projet a opté pour une autre formule et que les comités de bon voisinage n’ont jamais été mis sur pied. La population a plutôt été consultée par le biais de séances d’information qui ont débuté ce printemps et qui se poursuivront cet automne.

La citoyenne prend longuement la parole pour rappeler des éléments du dossier pourtant déjà avancés, de façon répétée, lors de rencontres précédentes. Lorsque le président d’assemblée lui demande de conclure, la citoyenne se montre agressive et insultante à l’égard du membre du conseil et du conseiller en consultations publiques. Par la suite, malgré avoir été avertie, la citoyenne reprend ses invectives. Elle est donc priée de quitter la salle, ce qu’elle fait en lançant un ultime « Va chier » à l’adresse du conseiller en consultations publiques qui lui a ouvert la porte.

Maison des aînés – Un citoyen qui participe au comité de bon voisinage de la Maison des aînés fait part de ses préoccupations quant à la démobilisation des citoyens à l’égard de ce projet. M^{me} Felt mentionne qu’elle-même ainsi que M^{me} Saint-Louis représentent toujours le conseil de quartier au comité mais qu’elles n’ont pu être présentes aujourd’hui à cause de la rencontre du conseil de quartier prévue la même journée. M^{me} Mercier-Larouche qui siège aussi sur le comité rappelle que deux séances ont déjà été annulées. Elle suggère au citoyen de faire part de ses commentaires au comité de bon voisinage séance tenante afin que ses préoccupations soient consignées aux procès-verbaux du comité et

que les autorités concernées, qui sont de niveau provincial, puissent en prendre connaissance et agir en conséquence.

Plantations compensatoires – Le citoyen poursuit en soulignant les efforts de la Ville pour replanter des arbres comme en témoignent les petits drapeaux verts qu'on peut voir un peu partout, mais il questionne l'absence de plantations près d'immeubles qui ont été construits depuis déjà deux à trois ans. M^{me} Mercier-Larouche indique que la Ville a mis en place un programme de compensation des arbres afin de maintenir l'indice de canopée et qu'elle fait un suivi rigoureux à cet égard depuis le dépôt de la Vision de l'arbre en 2015. Elle précise qu'il faut tenir compte du fait que la compensation peut se faire en arrière-cour ou en marge latérale lorsque la plantation en façade n'est pas possible à cause du déneigement.

M^{me} Dussault fait remarquer que les plantations en arrière-cour plutôt qu'en façade ne contribue pas à conserver le cachet du quartier.

M. Gagnon-Pelletier rappelle que le 311 demeure toujours la référence pour signaler une situation ou pour demander à ce qu'un arbre soit planté sur l'emprise de la Ville.

Cours de natation – M. Desbiens mentionne que c'est un gros défi pour les parents de trouver des places pour des cours de natation à la Ville. La demande est beaucoup plus importante que l'offre. M^{me} Mercier-Larouche s'informe sur le nombre de places disponibles et sur la formule d'attribution des places.

6 Suivi des dossiers

➤ Suivi des résolutions

Résolution 21-08-04 ([octobre 2021](#)) – Meilleure protection des bandes cyclables du chemin Saint-Louis aux intersections – M^{me} Aubin-Horth qui est aussi représentante du conseil à la Table de concertation vélo et vice-présidente de cet organisme estime que les deux réponses obtenues de la Ville à ce sujet sont toujours insatisfaisantes.

La demande n'est pas d'élargir les bandes cyclables du chemin Saint-Louis mais d'assurer leur protection aux intersections. Il est étonnant que la Ville réponde qu'elle ne fera rien parce que les mesures souhaitées existent dans d'autres quartiers.

M^{me} Mercier-Larouche suggère d'inviter l'équipe de mobilité active de la Ville à une présentation sur le sujet. Le conseil de quartier de Sillery pourrait être intéressé par ce qui touche le chemin Saint-Louis dans son quartier. Une présentation de la Vision de la mobilité active de la Ville qui sera dévoilée prochainement pourrait également être faite à cette occasion.

Résolution 22-07-02

Concernant une demande à la Ville pour une présentation sur la sécurité de la mobilité active dans le quartier

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis est préoccupé par la sécurité de la mobilité active dans le quartier et plus particulièrement, par celle des bandes cyclables du chemin Saint-Louis ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de demander à la Ville de Québec une présentation sur la sécurité de la mobilité active dans le quartier et sur le chemin Saint-Louis en particulier.

Résolution 22-02-05 ([février 2022](#)) – Accès aux données et grilles d’analyse de situation à risque pour la sécurité routière– Le Service des transports et de la mobilité intelligente (STMI) a répondu à la demande du conseil de quartier en indiquant que ses analyses sont basées sur différents guides, normes et documents de référence qui permettent d’établir les seuils et restrictions d’intervention.

Sachant que la Ville dispose de grilles d’analyse concrètes, le conseil demandait d’avoir accès à celles concernant les cas particuliers soulevés par le conseil afin de mieux comprendre les décisions de la Ville. Évidemment, la réponse obtenue est trop vague à cet égard. M. Gagnon-Pelletier va s’informer si une réponse plus appropriée à la question peut être obtenue de la part de l’équipe du STMI, en particulier en lien avec la demande du conseil pour des mesures de sécurité routière dans le secteur Saint-Denys (Montreuil et Fournier).

Résolution 22-05-06 ([mai 2022](#)) – Reconsidérer le rond-point projeté afin de protéger le boisé de Rochebelle – La réponse de Ville est à l’effet que le rond-point est requis pour assurer l’accès à la future coopérative La Bouée et au CPE qui y sera relocalisé. La Ville n’entend donc pas reconsidérer la localisation du rond-point de sorte que des arbres seront coupés dans le boisé. La compensation se fera par une plantation d’arbres le long de l’axe du tramway entre le boulevard Hochelaga et l’avenue Roland-Beaudin.

Cela fait maintenant quatre ans que le conseil de quartier insiste pour que le boisé soit protégé dans son intégralité et qu’il déplore l’absence de vision de la Ville dans ce secteur et son développement à la pièce sans considération aucune pour le boisé de Rochebelle. La situation se complique du fait que le boisé est propriété de la Ville et du Centre de services scolaire des Découvreurs. Après une longue discussion, le conseil remet le sujet à une prochaine assemblée.

➤ **Projet de sensibilisation à la sécurité routière**

M. Desbiens remercie les personnes qui ont participé au projet cet été notamment M^{me} Amélie Laliberté et M^{me} Aubin-Horth.

Une deuxième commande de 50 affiches sera effectuée, au coût de 801,00 \$ (soit 16,02 \$ l’unité incluant les taxes).

La question se pose de savoir si une nouvelle demande de subvention sera faite pour 2023 compte tenu que le budget de 2022 n’a pas été épuisé.

M. Arnaud Desbiens et M^{me} Amélie Laliberté sont toujours intéressés à poursuivre. Le sujet sera à l’ordre du jour de la prochaine assemblée.

➤ **Présence dans la communauté : fêtes de quartier et banderole**

Deux fêtes de quartier auront lieu en fin de semaine, dans la cour de l’école Saint-Louis-de-France (samedi) et à la place éphémère du parc Raymond-De

Rosa (dimanche). M^{me} Felt y sera accompagnée de M^{me} Aubin-Horth et M^{me} Laliberté le samedi, et de M^{me} Laliberté et M. Desbiens le dimanche. Une banderole est fournie par M. Gagnon-Pelletier.

➤ **Table de concertation vélo**

M^{me} Aubin-Horth mentionne que depuis juin, la Table de concertation vélo a rejoint l'action québécoise pour la promotion du vélo. La Table de concertation vélo et plusieurs organismes ont pris part à un événement organisé à Montréal le 9 juin. Un conférencier a fait part à cette occasion des moyens qui ont été pris pour améliorer les pistes cyclables à Paris et dans des villes avoisinantes. De petits groupes de travail ont été formés par la suite et M^{me} Aubin-Horth y représente Québec.

Plus spécifiquement à la table de concertation vélo, la Ville a demandé quels ajouts pourraient être faits au réseau cyclable hivernal. M^{me} Aubin-Horth a proposé, pour le quartier Saint-Louis, la piste qui longe la rue de l'Anse à partir de l'Aquarium.

Elle rappelle que l'activité *Ça roule Doc* aura lieu le 17 septembre en compagnie du maire M. Marchand. Le trajet de 12 km aller-retour partira du PEPS de l'Université Laval pour se rendre au parc Jeanne d'Arc dans le quartier de Montcalm.

Finalement, le 15 septembre, un atelier d'échanges en ligne aura lieu sur le [réaménagement de l'avenue Charles-Huot](#). L'avenue n'est pas dans le quartier Saint-Louis proprement dit, mais elle se situe dans l'[axe de mobilité active de la rue Marie-Victorin](#) qui reliera prochainement l'avenue du Chanoine-Morel dans le quartier de Sillery à l'avenue Lavigerie dans le quartier de Saint-Louis .

➤ **Initiative Saint-Louis Plein de Vies**

Plusieurs activités ont eu lieu cet été (voir la page [Facebook](#)). Le groupe sera également présent samedi à la Fête de la rentrée dans Saint-Louis-de-France.

7 Deuxième période de questions et commentaires du public

Secteur Saint-Denys – Un citoyen qui a fait plusieurs fois des représentations en faveur du ralentissement de la circulation dans le secteur de la rue Montreuil et de l'avenue Fournier comprend que le conseil attend toujours des solutions de la part de la Ville. Il réitère que les bollards sont la solution la plus facile et que le plus tôt sera le mieux. Il ne comprend pas la réticence de la Ville à retenir cette solution pour le secteur Saint-Denys alors qu'elle l'a implantée à plusieurs endroits dans d'autres quartiers.

8 Divers

➤ **Correspondance – s.o.**

➤ **Secrétariat – s.o.**

➤ **Trésorerie**

RÉSOLUTION 22-07-03

Concernant le paiement du procès-verbal du 14 septembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 14 septembre 2022.

RÉSOLUTION 22-07-04

Concernant le paiement des affichettes Défi pissenlit de Saint-Louis-Plein de Vies

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens , DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Laliberté , IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 477,15 \$ pour l'achat d'affichettes.

RÉSOLUTION 22-07-05

Concernant le paiement de la mise à jour des déclarations annuelles du conseil de quartier au Registraire des entreprises

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 96,04 \$ pour la mise à jour des déclarations 2021 et 2022 au Registraire des entreprises du Québec.

9 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Marie-Hélène Felt lève la séance à 21 h 15. La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 12 octobre 2022.

M^{me} Marie-Hélène Felt

Présidente

M^{me} Mikchela Saint-Louis

Secrétaire